

Réunion citoyenne du vendredi 21 octobre 2022

Mairie de Saint-Claude de Diray

Elle concernait les habitants des rues suivantes :

Chemin des Chataigniers, des Petits Clos, des Champs Chevriers, des Noyers, rue de l'Argenterie, route de Maslives, route du Tir, rue de la Croix de Morest, rue des Acacias, rue Charles Depezé, rue et impasse des Guillonnières, chemin des Montmartins, chemin des Perrières, chemin du haut des Brissettes.

Les élus présents : Laurent ALLANIC, Jérémy VON-EUW, Marie-Christine VOINCHET, Judith DUPLESSY, Bruno MARGOIL, Gabriel BLUET, Monique CHADENAT, Nicolas PINEAU, Françoise CHAMPY, Marie-Christine BERTRAND

Dès le début de la réunion, Laurent ALLANIC souhaite la bienvenue au public, après ces deux années d'interruption.

Il rappelle la démission de Cyril CIEPLUCHA, remplacé par Monique CHADENAT, ainsi que le décès de Francis SOULAIGRE, adjoint, remplacé par Alexis BOISSEAU.

Il propose de parler des actualités de la commune dans un premier temps et de répondre ensuite aux questions des habitants.

La Clairière : Rappel sur l'inauguration, informations données sur la gestion à distance de l'éclairage et du chauffage, les derniers aménagements : stationnement, aire de jeux.

L'ancienne salle des fêtes est désormais réservée aux associations.

La Maison Médicale : inauguration le samedi 19 novembre

Le propriétaire de la maison médicale est la société Terres de Loire Habitat, à laquelle la commune a vendu le terrain pour un euro symbolique.

L'adressage : Deux secteurs sont passés à la nouvelle numérotation métrique. Un nouveau secteur qui concerne les habitants de la rue du Moulin, rue de la mairie, route de Montlivault, route du Tir, rue du Bourg-neuf, chemin des Chataigniers, des Petits-Clos et des Champs Chevriers sera prochainement mis en place. Un courrier sera adressé à la fin du mois d'octobre aux habitants concernés.

La fibre :

Progression de l'installation sur la commune.

Le délégataire sur le Loir et Cher est la société TDF, qui sous-traite l'installation du réseau fibre jusqu'au poteau à l'entreprise CIRCET. Ensuite c'est à chaque personne de se rapprocher de son opérateur.

A certains endroits, de nouveaux poteaux ont été installés car les poteaux EDF habituellement utilisés n'auraient pas supporté une charge supplémentaire.

Distribution des nouveaux bacs jaunes :

A utiliser à partir du premier janvier. Nouvelle règles de tri.

Les colonnes enterrées ou aériennes n'accueilleront plus que le verre.

Le coût de l'énergie :

Concernant l'électricité, le renouvellement du contrat est le 31 décembre 2022.

Les projections effectuées par un courtier indiquent que le coût de notre consommation d'électricité pourrait passer de 15 000 € à 110 000 €.

Des décisions ont déjà été prises : arrêt du déshydrateur de l'église (3000 € aujourd'hui, projection à 23 000 €), pose de thermostats afin d'avoir une température de 19 degrés dans tous les bâtiments communaux, abaissement de la durée de l'éclairage public, mise en veille du panneau numérique la nuit...

Urbanisme : Dorénavant, les projets de panneaux photovoltaïques seront tous acceptés par le service d'urbanisme de la communauté de commune sauf dans les secteurs ABF (au nombre de deux sur Saint-Claude).

Arrosage et restriction d'eau : La réflexion continue concernant l'utilisation d'eau pour l'arrosage des plantes en été. La décision d'enlever tous les pots répartis sur la commune et de n'en garder qu'à quelques endroits (mairie, église...) a été prise.

Fin d'utilisation des désherbants :

Il est demandé aux riverains qui le peuvent d'arracher les herbes devant chez eux, les agents communaux ne peuvent intervenir aussi souvent que cela serait nécessaire.

Cimetière : Après quelques essais de matériels peut concluants, il est décidé d'accompagner l'enherbement naturel du cimetière. Cela passera par une phase transitoire peu esthétique.

Des plantes vivaces (type sédums) ont été plantées entre les tombes pour prendre la place des herbes et le résultat est positif.

Questions des habitants :

Question : Concernant l'adressage : des erreurs dans la distribution du courrier ont été constatées.

Réponse : Toutes les démarches, notamment auprès de la poste, ont été faites par la mairie. Des rappels ont été faits.

Q : Concernant les bacs jaunes : inquiétude sur les odeurs quand les poubelles ne seront ramassées que tous les 15 jours.

R : Ces questions ont été posées aux responsables de Val Eco. Ils indiquent que ce système fonctionne bien ailleurs avec ces conditions. Pour des aliments susceptibles de dégager des odeurs (viande, poisson), ils recommandent un double emballage.

Q : Des voitures passent très vite route du Tir. Ne peut-on mettre des coussins berlinois comme à Montlivault..

R : Ce projet n'est pas prévu. Ce problème est partout le même dans la commune. Il faudrait faire des dos d'âne partout, mais les habitants n'en veulent pas devant leur domicile. Cela concerne une minorité d'automobilistes, comme les relevés de vitesse effectués sur la commune le montrent.

La réunion s'est terminée vers 20 heures et s'est prolongée par le partage du verre de l'amitié.